



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau, agriculture,
forêt, espaces naturels**

Nice, le 26 juin 2023

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Madame la présidente du
tribunal administratif de Nice
18, avenue des fleurs
CS 61039
06 050 Nice cedex 1

LRAR : 2C 167 006 0170 6

Objet : Demande de désignation d'un commissaire enquêteur - Autorisation environnementale Projet de construction d'un parc de stationnement à Théoule-sur-Mer

PJ : 1

La mairie de Théoule-sur-Mer a déposé le 21 décembre 2022 un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet de construction d'un parc de stationnement sur la commune de Théoule-sur-Mer.

Ce projet a été soumis à évaluation environnementale par décision de l'autorité environnementale suite à examen au cas par cas.

Le dossier est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R.181-35 du code de l'environnement. La durée de l'enquête, effectuée dans les conditions prévues par les articles R.123-2 à R.123-27 du code de l'environnement, ne pourra être inférieure à trente jours en application de l'article L.123-9 du même code.

Le périmètre de l'enquête concerne la commune Théoule-sur-Mer.

Un exemplaire du dossier est joint à la présente demande.

Je vous remercie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur, pour diligenter cette enquête dont la programmation est prévue dans le courant du troisième trimestre 2023.

Audrey Massot, cheffe du Pôle eau

Audrey Massot